

Positif au Covid ou cas contact : quelles sont les règles de dépistage et d'isolement au collège et au lycée ?

INFOGRAPHIE. À partir de la rentrée de janvier, les règles d'isolement pour les élèves positifs au Covid ou cas contacts s'assouplissent. Voici en un coup d'œil, le nouveau protocole à respecter pour les collégiens et les lycéens.

À partir de ce lundi 3 janvier, **les élèves positifs au Covid-19 devront s'isoler pour une durée de 5 à 10 jours, avec des exceptions dépendant de leur âge et de leur statut vaccinal.** Les élèves cas contact devront s'isoler uniquement si leur schéma vaccinal est incomplet. **Dans tous les cas, les élèves devront faire un test négatif avant de revenir en classe.**

Les règles pour les élèves positifs au Covid

Selon le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, [mise à jour le 2 janvier 2022](#), les élèves de moins de 12 ans ou au schéma vaccinal complet devront s'isoler 7 jours s'ils sont positifs au Covid. **L'isolement pourra toutefois prendre fin au bout de 5 jours, en cas de test antigénique ou PCR négatif et d'absence de symptômes depuis 48 heures.**

Les élèves de plus de 12 ans non vaccinés ou au schéma incomplet testés positifs devront eux s'isoler 10 jours. Ils pourront rompre cet isolement au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et s'ils n'ont pas eu de symptômes depuis 48 heures.

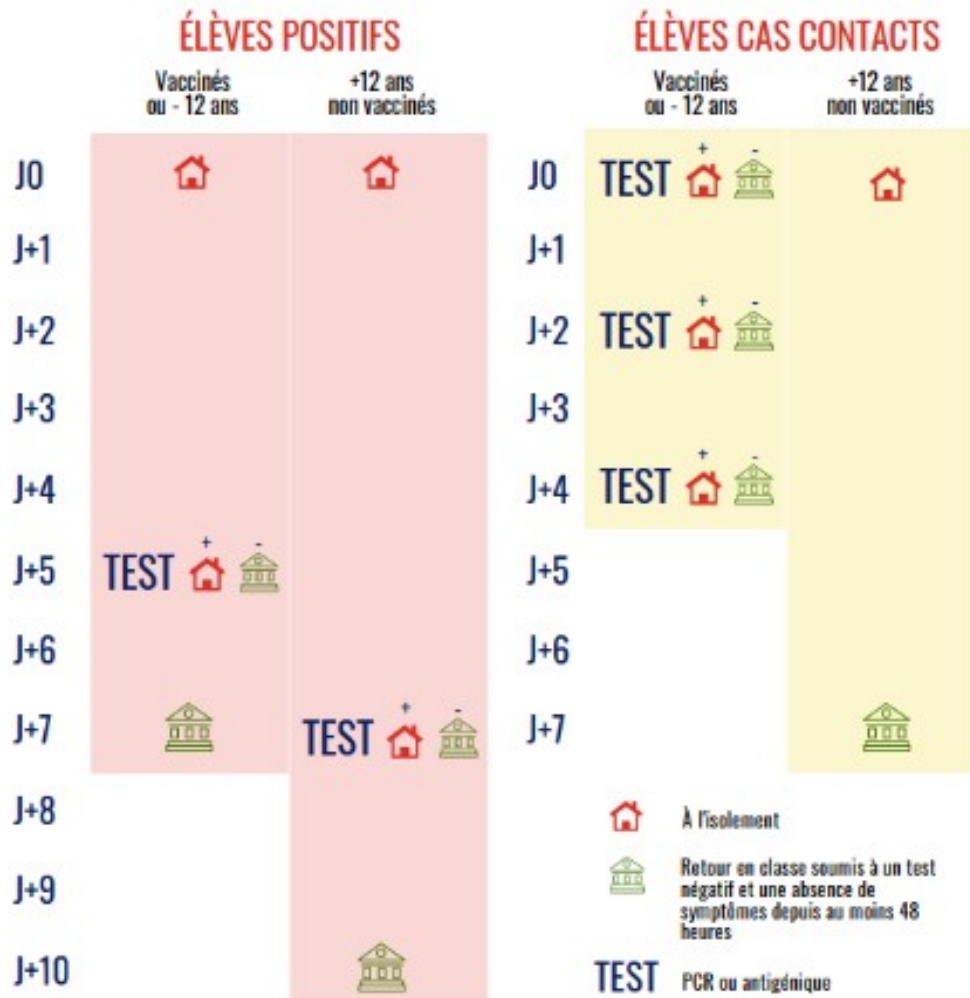
Les règles pour les élèves cas contacts

Les élèves cas contacts de moins de 12 ans ou vaccinés ne sont pas obligés de s'isoler. Ils doivent cependant faire trois tests (antigénique ou PCR) : le jour où ils apprennent qu'ils sont cas contact, deux jours plus tard et quatre jours plus tard. Lorsqu'ils iront faire le premier test, la pharmacie leur remettra deux autotests gratuits en prévision des tests suivants. Si le premier test est fait en laboratoire, les parents recevront un bon à échanger contre deux autotests en pharmacie.

Concernant les élèves de plus de 12 ans non vaccinés ou pas complètement, ils devront s'isoler 7 jours s'ils sont cas contact. Ils ne pourront revenir en cours que s'ils ont fait un test antigénique ou PCR négatif.

Il ne sera pas obligatoire de présenter les tests négatifs, mais les parents ou tuteurs devront rédiger une attestation sur l'honneur de la réalisation des tests.

COVID-19 : les règles d'isolement au collège et au lycée



À l'isolement

Retour en classe soumis à un test négatif et une absence de symptômes depuis au moins 48 heures

TEST PCR ou antigénique